

Mairie de Berneuil sur Aisne

Séance du jeudi 21 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 21 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berneuil sur Aisne, se sont réunis à la mairie en séance sous la présidence de Monsieur Etienne FRERE Maire-Adjoint.

Présents :

- Mesdames CROCHET Françoise – DUMEZ Ludivine - PADIEU Yveline.
- Messieurs BATTON Sébastien – BONAMY Patrice - CARPENTIER Georges – PYTLAK Michel

Absents excusés :

- Mesdames JACQUES Céline (Pouvoir à Monsieur PYTLAK Michel) VENDEWINKELE Catherine (Pouvoir Monsieur BONAMY Patrice) – TUAL Nicole (Pouvoir Madame CROCHET Françoise) – Messieurs DE WAELE Philippe (Pouvoir à Monsieur CARPENTIER Georges) – GUEGUEN Daniel (Pouvoir à Monsieur FRERE Etienne).

Absent :

Monsieur CAGNIARD Cédric

Madame Françoise CROCHET est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 janvier 2019.

PADD (Plan D'aménagement et de Développement Durables).

Monsieur le Maire-Adjoint et Monsieur ROCHET du cabinet MT Projets présentent le PADD afin de pouvoir continuer l'élaboration du PLU.

Présent également Monsieur GUILLAUME Julien génie urbain de la CCLO.

Monsieur ROCHET rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette présentation et prendre une délibération qui sera présentée en conseil communautaire en date du 4 avril 2019.

Après avoir reçu toutes les informations nécessaires, le conseil municipal donne un avis favorable à celui-ci.

Compte Administratif 2018.

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture du compte administratif 2018 et il en ressort les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :	399 928,26 euros
Recettes de fonctionnement :	398 261,02 euros
Excédent 2017 :	23 423,43 euros

Dépenses d'investissement :	14 413,77 euros
Recettes d'investissement :	23 423,43 euros
Excédent 2017 :	0,00 euros

Excédent global 2018 : 28 069,71 euros.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité le compte administratif pour l'année 2018.

Budget 2019 :

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture des comptes du budget primitif 2019 et rappelle aux membres du conseil municipal que certains postes ont été restreints, suite aux baisses des dotations de l'état.

Dépenses de fonctionnement prévues pour l'année 2019 :	404 750,05 euros
Recettes de fonctionnement prévues pour l'année 2019 :	385 690,00 euros
Excédent de fonctionnement 2018 :	19 060,05 euros

Dépenses d'investissement prévues pour l'année 2019 :	9 419,66 euros
Recettes d'investissement prévues pour l'année 2019 :	410,00 euros
Excédent d'investissement 2018 :	9 009,66 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2019.

Les délibérations :

1- Remboursement frais de repas :

Monsieur le Maire-Adjoint propose que les frais de repas à hauteur de 20,00 euros engagés par Madame Nicole Tual et Franck Moreau lors d'une réunion sur la réglementation des élections leurs soient remboursés.

Le conseil municipal approuve cette décision et laisse le soin à monsieur le Maire de faire le nécessaire.

2- Carte Cadeau 100,00 euros.

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que suite au bénévolat de Madame Salomé Lepron lors du repas des aînés en décembre dernier, il serait envisageable de lui offrir un cadeau.

Le conseil municipal décide de lui offrir une carte cadeau de 100,00 euros

3 – Augmentation indice Maire et Maires-Adjoints :

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, l'indice du maire et des adjoints est passé de 1022 à 1027.

Le conseil municipal après avoir été informé décide d'accepter cette augmentation.

4- Subvention voyage scolaire :

Monsieur le Maire-Adjoint informe le conseil municipal qu'il a reçu plusieurs demandes dites « d'aide aux voyages scolaires ».

Le conseil municipal décide donc d'offrir une somme de 50,00 euros par enfant sur présentation d'une attestation de participation au voyage. Baptiste et Tiphaine Antoine, Kyllian et Ethan Moreau et Océane Bontems.

5- Taux des taxes communales :

Monsieur le Maire-Adjoint propose de voter les taux communaux pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire les mêmes taux que l'an dernier et par conséquent pas d'augmentation.

Taxe d'habitation : 7,91 %

Taxe foncier bâti : 13,93 %

Taxe foncier non bâti : 40,35 %

6- Demandes de poursuites :

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle que certaines familles ne paient pas le périscolaire depuis quelques mois, les sommes augmentent chaque mois, et après s'être mis en relation avec les finances publiques afin de pouvoir épurer ces factures, il faut donner ordre aux finances publiques de lancer des poursuites.

Le Conseil Municipal à l'unanimité se déclare pleinement d'accord sur ce point et demande à ce que les poursuites soient lancées.

7- Demande de subvention DETR préfecture 2019 pour changement huisseries, volets école et bibliothèque.

Monsieur le Maire-Adjoint informe l'ensemble du conseil municipal qu'il faut reprendre une délibération quant à la demande de subvention. En effet celle-ci n'est pas de 33,00 % de la facture H.T. mais de 45,00 %.

L'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité de reprendre cette nouvelle délibération qui sera transmise à la préfecture.

8- Subvention association :

Monsieur le Maire-Adjoint fait lecture des dossiers des différentes associations du village demandant une subvention pour l'année 2019.

Après avoir étudié le cas de chaque association, il en ressort le montant suivant pour chaque association.

Tableau :

Association	Montant
Sauveteurs de l'Oise	150 €
Comité des fêtes	500 €
Gymnastique	150 €
ACE	150 €
Foot	0 €
ACCA	400 €
Colombophilie	150 €
Souvenirs français	100 €
ACPG-CATM	200 €
La Pieuvre Sportive	150 €
Le CIBER	350 €
Club des aînés	500 €
Plongée d'Attichy	100 €
Semelle Berneuillaise	150 €
ATTB	500 €
Maladies lysosomales	100 €
Association des parents d'élèves	150 €

Informations du Maire :

Monsieur le Maire-Adjoint donne la parole à Monsieur Michel Pytlak qui informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'en date du 16 mai 2019 la courses cycliste « les 4 jours de Dunkerque » passera par notre village.

Il est demandé à la commune de trouver des signaleurs afin de fermer les routes concernées par ce passage. 11 points de contrôle ont été référencés. Egalement il est demandé de poser des ballots de paille à certains points dangereux.

Monsieur Michel Pytlak informe que toute personne voulant être signaleur doit être majeur et avoir le permis de conduire. Un dossier est ouvert à la mairie.

Monsieur le Maire-Adjoint donne la parole à Madame Ludivine Dumez chargée de la commission scolaire et périscolaire. Madame Dumez informe le conseil municipal qu'il n'y a rien de particulier aux écoles et que pour la rentrée prochaine 94 élèves devraient être présents. Les effectifs restent stables.

Monsieur le Maire-Adjoint donne la parole à Monsieur Patrice Bonamy sur le suivi des travaux rue des Mazures. Monsieur Bonamy remonte que la structure de la voirie est très hétérogène et qu'il se produit certains effondrements liés aux travaux.

La reprise sur le réseau sera prise en charge par le syndicat d'eau et d'assainissement. Voir pour la bande restante de 1,50 m qui va prendre en charge ?

Commissions bois :

Une réunion est prévue le 13 avril à 09 H 30. L'ordre du jour portera sur la présentation par Monsieur Georges Carpentier de l'organisation prévisionnelle de la coupe de bois du Val.

Tour de table :

Aucune question.

La séance est levée à 22H 00.

La secrétaire de séance

Le Maire